

CAP CUISINE - SESSION DE JUIN 2027



Attestation de stage professionnel en cuisine pour le candidat libre à l'examen

Épreuve EP2 - Préparation et distribution de la production de cuisine

L'arrêté du 19 octobre 2023 portant création du CAP Cuisine précise toutes les informations indispensables au passage de cet examen :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048393282>

Conformément au règlement d'examen, le candidat doit réaliser dans les trois années précédant la session d'examen pour l'épreuve EP2 Préparation et distribution de la production de cuisine, un stage professionnel dans une entreprise proposant des activités en adéquation avec le pôle 2 (préparation et distribution de la production de cuisine) d'une durée minimale de dix semaines consécutives (sur la base d'un calcul de 35 heures/semaine) soit 350 heures. Une attestation de(s) l'entreprise(s) justifiant les stages effectués dans les conditions requises devra être fournie par le candidat lors de l'inscription. **En l'absence de cette attestation dûment complétée et signée, l'inscription ne pourra être validée.**

Date limite de retour de(s) l'attestation(s) : vendredi 20 novembre 2026

LE CANDIDAT

Nom : Prénoms :

Date de naissance :

L'ENTREPRISE

Type d'entreprise et nature des activités

Dénomination sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Activité :

Code APE de l'entreprise : N° de SIRET :

Madame, Monsieur (*nom et prénom*) :, exerçant la fonction de

représentant l'entreprise désignée ci-dessus atteste sur l'honneur que le candidat au CAP Cuisine :

- a réalisé dans l'entreprise un stage professionnel du/...../..... au/...../....., soit un total de semaines sur la base deheures hebdomadaires ;
- a effectué dans ce cadre les tâches suivantes (*rayez celles non réalisées*) :

Organisation du poste de travail tout au long de l'activité de cuisine

- T3.1 – Contrôler les denrées nécessaires à sa production
- T3.2 – Mettre en place et maintenir en état le poste de travail
- T3.3 – Appliquer les procédures de conservation et de conditionnement des denrées

Mise en oeuvre des techniques de base et cuisine dans une démarche écoresponsable

- T4.1 – Réaliser les techniques préliminaires
- T4.2 – Cuisiner
- T4.3 – Cuisiner des produits et des spécialités caractéristiques d'une région ou d'un territoire

T4.4 – Contrôler la qualité gustative tout au long de la production

Contrôle, dressage et distribution de la production

- T5.1 – Apprécier et rectifier si nécessaire sa production culinaire
- T5.2 – Dresser dans le respect de consignes
- T5.3 – Distribuer les préparations culinaires

Communication dans un contexte professionnel

- T6.1 – Adapter sa tenue et son attitude aux codes professionnels de l'entreprise
- T6.2 – Rechercher et utiliser les informations économiques, sociales et juridiques spécifiques au secteur professionnel
- T6.3 – Rendre compte de son activité à son responsable
- T6.4 Communiquer au sein de l'entreprise
- T6.5 Communiquer avec les clients, les tiers

Le service des examens et concours vérifiera la recevabilité du dossier d'inscription. Si besoin, l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la spécialité contrôlera la conformité des attestations.

Fait à le

Cachet de l'entreprise :

Signature du représentant de l'entreprise :